



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2026/04/066**
Finances locales – décisions budgétaires

OBJET : Mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement pour les projets structurants pour l'année 2026 sur le budget principal de la Ville

Séance du 27 avril 2026
Date de convocation : 21 avril 2026
Membres en exercice : 33
31 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Nicolas MEIZONNET, maire en exercice.

Présents :

Nicolas MEIZONNET, Serge GARNIER, Carole CALBA, Daniel SANTAMATILDE, Agnès AUGUSTE, Jean-Pierre GUSAI, Anne VIALLE, Julien BARRE, Emmanuelle GAVANON, Nolwenn GRAU, Sandrine RIOS, David BERREBI, David SCHWARTZ, Emmanuelle ANDRE, Carole CATTENAT, Raymond QUEREL, Caroline MAURAN, Alain CECCOTTI, Aurélie ROUSSEL, Ludovic GASCUEL, Valérie DUCHE, Dominique SAMIE, Sophie COUDERT, Jean-Louis MEIZONNET, Elisabeth COURT, Magali NISSARD, Christian SOMMACAL, Sandra LIAUTAUD, Bruno PASCAL, Lucie HEURTIER, Mohammed TOUHAMI.

Absents ayant donné procuration :

Valérie POLLIN a donné pouvoir à Serge GARNIER
Farouk MOUSSA a donné pouvoir à Lucie HEURTIER

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Serge GARNIER a été élu à l'unanimité** (Nicolas MEIZONNET, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Daniel SANTAMATILDE, Agnès AUGUSTE, Jean-Pierre GUSAI, Anne VIALLE, Julien BARRE, Emmanuelle GAVANON, Nolwenn GRAU, Sandrine RIOS, David BERREBI, David SCHWARTZ, Emmanuelle ANDRE, Carole CATTENAT, Raymond QUEREL, Caroline MAURAN, Alain CECCOTTI, Aurélie ROUSSEL, Ludovic GASCUEL, Valérie DUCHE, Dominique SAMIE, Sophie COUDERT, Jean-Louis MEIZONNET, Elisabeth COURT, Magali NISSARD, Christian SOMMACAL, Sandra LIAUTAUD, Bruno PASCAL, Lucie HEURTIER (2), Mohammed TOUHAMI).

Suite délibération n° 2026/04/066

RAPPORTEUR : Daniel SANTAMATILDE, adjoint au maire

EXPOSE : Les budgets des collectivités doivent respecter le principe d'annualité budgétaire. Les autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) constituent une dérogation à ce principe qui permet de planifier sur plusieurs exercices la réalisation de dépenses d'investissement qui ont vocation à se réaliser pluri-annuellement.

Les Autorisation de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Un bilan de clôture des opérations faisant l'objet d'un AP/CP doit être réalisé.

Pour ce qui concerne le budget principal, huit opérations ont ainsi été inscrites en AP/CP :

Vu l'article L. 2311-3 du CGCT portant définition des autorisations de programmes et crédits de paiement ;

Vu l'article R. 2311-9 du Code général des Collectivités Territoriales indiquant que la section d'investissement peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) et chaque AP/ CP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des AP/CP ;

Vu l'instruction M57 ;

PROPOSITION : le rapporteur propose donc au Conseil municipal :

- D'approuver la mise à jour de l'exercice de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans les tableaux ci-dessus

Réalisation d'un pôle d'échange multimodal – n°AP 2019-03-

	Montant AP	Révision proposée	Total AP révisé	Budget principal		
				CP antérieurs	CP 2026	CP 2027
Dépenses engagées	2 536 640,50	9 965,46	2 546 605,96	639 337,01	200 000,00	1 707 268,95

Imputation budgétaire : 23. 2312. 845. 508. 822

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
 DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur

Suite délibération n° 2026/04/066

Programme de réalisation du PUP 2, aménagement du quartier du Moulin de l'Aure, n°AP 2019-01-

	Budget principal					
	Montant AP	Révision proposée	Total AP révisé	CP antérieurs	CP 2026	CP 2027
Dépenses engagées	1 779 244,55	-716 425,16	1 062 819,39	819 799,75	34 800,00	208 219,64

Imputation budgétaire : 23. 2315. 845. 506. 0203

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
 DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur

Aménagement d'un espace public au pied de la copropriété du Montcalm – n°AP 2022-01

	Budget principal					
	Montant AP	Révision proposée	Total AP révisé	CP antérieurs	CP 2026	CP 2027
Dépenses engagées	2 183 704,68	-362 386,88	1 821 317,80	1 137 914,21	541 000,00	142 403,59

Imputation budgétaire : 23. 2313. 518. 502. 824

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
 DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur

Résidentialisation de la copropriété du Montcalm – n°AP 2024-02-01

	Budget principal				
	Montant AP	Révision proposée	Total AP révisé	CP antérieurs	CP 2026
Dépenses engagées	258 000,00	-91 170,00	166 830,00	13 880,40	152 949,60

Imputation budgétaire : 23. 2313. 518. 502. 824

Suite délibération n° 2026/04/066

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
 DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur

**Aménagement des abords du nouvel espace commercial le long du cours Camus –
 n° AP2024-01-01**

	Budget principal					
	Montant AP	Révision proposée	Total AP révisé	CP antérieurs	CP 2026	CP 2027
Dépenses engagées	686 600,00	-153 423,94	533 176,06	37 449,29	25 000,00	470 726,77

Imputation budgétaire : 23. 2312. 518. 502. 824

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
 DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur

Restructuration de la Rue Louise Désir – n°AP 2024-03-01

	Budget principal							
	Montant AP	Révision proposée	Total AP révisé	CP antérieurs	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Dépenses engagées	1 044 668,00	7 200,00	1 051 868,00	3 261,73	47 000,00	0,00	500 000,00	501 606,27

Imputation budgétaire : 23. 2315. 518. 502. 824

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
 DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur

Suite délibération n° 2026/04/066

Aménagement de la Place Général Leclerc – n° AP2025-01-01

	Budget principal					
	Montant AP	Révision proposée	Total AP révisé	CP antérieurs	CP 2026	CP 2027
Dépenses engagées	606 000,00	0,00	606 000,00	5 510,40	24 550,00	575 939,60

Imputation budgétaire : 23. 2315. 518. 502. 824

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur

Aménagement de l'espace Nelson Mandela – n° AP2025-02-01

	Budget principal					
	Montant AP	Révision proposée	Total AP révisé	CP antérieurs	CP 2026	CP 2027
Dépenses engagées	635 000,00	0,00	635 000,00	4 359,60	550 000,00	80 640,40

Imputation budgétaire : 23. 2312. 518. 502. 824.

DECISION : Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Serge GARNIER



Le maire,



Nicolas MEIZONNET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026



ID : 030-213003411-20260428-DE202604_0066-DE